

Numéro inscription :	30 080 774	Circ. foncière :	Laval
DHM de présentation :	2026-02-06 15:21		

Registre des mentions

AVIS DE CONTAMINATION

(Article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*
(R.L.R.Q., chapitre Q-2))

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LAVAL

Ville de Laval, ce sixième (6^e) jour de février de l'an deux mille vingt-six (2026).

COMPARAÎT : **VILLE DE LAVAL**, personne morale de droit public légalement constituée en vertu du chapitre 89 des *Lois du Québec 1965* (S.Q. 1965, c.89), ayant son hôtel de ville au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 120, Laval, province de Québec, H7T 2Z5, représentée par Me Simon Tremblay, avocat, directeur du Service des affaires juridiques, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution du comité exécutif portant le numéro CE-20251217-3521 adoptée lors d'une séance tenue le dix-sept (17) décembre deux mille vingt-cinq (2025).

(ci-après nommée le « Comparant »)

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval d'inscrire sur le registre le présent avis de contamination concernant le terrain désigné ci-après, soit l'exposé de la nature des contaminants présents dans le terrain au-delà des valeurs limites de l'annexe 1 du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (R.L.R.Q., chapitre Q-2, r.37), tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et signé par un professionnel visé par l'article 31.42 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (R.L.R.Q., chapitre Q-2).

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Des terrains vacants connus et désignés comme suit :

UNE PARTIE DU LOT 1 730 872 :

« Parcelle A »

Une parcelle de terrain sise dans la municipalité de la Ville de Laval, étant une partie du lot 1 730 872, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laval, indiquée sur le plan ci-joint par les chiffres 2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-2.

Partant du point 1 situé à l'intersection des lots 1 730 872, 4 945 456 et 4 945 459, suivant une direction de 62°53'45" sur une distance de 19,39 mètres

jusqu'au point 2, point de départ, cette parcelle de terrain de forme irrégulière peut être décrite comme suit :

De	Vers	Dimension	Borné vers le	Lot bornant
2	3	62,09 m	Sud-Ouest	1 730 872 PTIE
3	4	15,40 m	Sud-Ouest	1 730 872 PTIE
4	5	13,17 m	Sud-Ouest	1 730 872 PTIE
5	6	19,07 m	Sud-Ouest	1 730 872 PTIE
6	7	16,03 m	Nord-Ouest	1 730 872 PTIE
7	8	18,08 m	Nord-Ouest	1 730 872 PTIE
8	9	2,41 m	Nord	1 730 872 PTIE
9	10	6,13 m	Nord-Ouest	1 730 872 PTIE
10	11	2,12 m	Nord	1 730 872 PTIE
11	12	13,90 m	Nord-Ouest	1 730 872 PTIE
12	13	19,83 m	Nord	1 730 872 PTIE
13	14	19,24 m	Nord-Est	1 730 872 PTIE
14	15	18,66 m	Nord	1 730 872 PTIE
15	16	34,34 m	Nord	1 730 872 PTIE
16	17	9,41 m	Nord	1 730 872 PTIE
17	18	8,55 m	Nord	1 730 872 PTIE
18	19	3,84 m	Nord	1 730 872 PTIE
19	20	4,81 m	Nord	1 730 872 PTIE
20	21	4,26 m	Nord	1 730 872 PTIE
21	22	13,17 m	Nord-Ouest	1 730 872 PTIE
22	23	86,60 m	Nord-Est	1 730 872 PTIE
23	24	22,74 m	Sud	1 730 872 PTIE

3

24	25	21,90 m	Sud	1 730 872 PTIE
25	26	26,88 m	Sud	1 730 872 PTIE
26	27	17,01 m	Sud	1 730 872 PTIE
27	28	9,73 m	Sud	1 730 872 PTIE
28	29	10,85 m	Sud	1 730 872 PTIE
29	30	9,87 m	Sud	1 730 872 PTIE
30	2	46,45 m	Sud-Est	1 730 872 PTIE

Contenant en superficie : 15 414,3 mètres carrés.

UNE PARTIE DU LOT 1 730 872 :

« Parcelle B »

Une parcelle de terrain sise dans la municipalité de la Ville de Laval, étant une partie du lot 1 730 872, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laval, indiquée sur le plan ci-joint par les chiffres 51-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51.

Partant du point 1 situé à l'intersection des lots 1 730 872, 4 945 456 et 4 945 459, suivant une direction de sud-est le long de la limite entre les lots 1 730 872 et 1 730 878 sur une distance de 34,72 mètres jusqu'au point 51, point de départ, cette parcelle de terrain de forme irrégulière peut être décrite comme suit :

De	Vers	Dimension	Borné vers le	Lot bornant
51	31	24,59 m	Ouest	1 730 872 PTIE
31	32	24,97 m	Nord-Ouest	1 730 872 PTIE
32	33	5,62 m	Nord-Ouest	1 730 872 PTIE
33	34	34,83 m	Nord	1 730 872 PTIE
34	35	56,34 m	Nord	1 730 872 PTIE
35	36	24,75 m	Nord	1 730 872 PTIE
36	37	52,83 m	Nord	1 730 872 PTIE
37	38	8,84 m	Nord	1 730 872 PTIE

4

38	39	64,92 m	Nord-Est	1 730 873
39	40	5,67 m	Nord-Est	1 730 872 PTIE
40	41	20,79 m	Est	1 730 872 PTIE
41	42	11,34 m	Est	1 730 872 PTIE
42	43	13,41 m	Est	1 730 872 PTIE
43	44	32,95 m	Est	1 730 872 PTIE
44	45	80,26 m	Est	1 730 872 PTIE
45	46	35,08 m	Sud-Est	1 730 872 PTIE
46	47	30,69 m	Sud	1 730 872 PTIE
47	48	15,97 m	Sud	1 730 872 PTIE
48	49	14,41 m	Sud-Est	1 730 872 PTIE
49	50	21,91 m	Sud-Est	1 730 872 PTIE
50	51	241,80 m	Sud-Ouest	1 730 878

Contenant en superficie : 44 602,6 mètres carrés.

UNE PARTIE DU LOT 1 730 878 :

Une parcelle de terrain sise dans la municipalité de la Ville de Laval, étant une partie du lot 1 730 878, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laval, indiquée sur le plan ci-joint par les chiffres 51-50-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-51.

Partant du point 1 situé à l'intersection des lots 1 730 872, 4 945 456 et 4 945 459, suivant une direction de sud-est le long de la limite entre les lots 1 730 872 et 1 730 878 sur une distance de 34,72 mètres jusqu'au point 51, point de départ, cette parcelle de terrain de forme irrégulière peut être décrite comme suit :

De	Vers	Dimension	Borné vers le	Lot bornant
51	50	241,80 m	Nord-Est	1 730 872
50	52	4,51 m	Sud-Est	1 730 878 PTIE
52	53	17,82 m	Sud-Est	1 730 878 PTIE

5

53	54	21,28 m	Sud-Est	1 730 878 PTIE
54	55	29,17 m	Sud-Est	1 730 878 PTIE
55	56	86,78 m	Sud-Ouest	1 730 878 PTIE
56	57	11,16 m	Ouest	1 730 878 PTIE
57	58	39,07 m	Nord-Ouest	1 730 869
58	59	75,98 m	Sud-Ouest	1 730 869
59	60	50,87 m	Ouest	1 730 878 PTIE
60	61	26,09 m	Ouest	1 730 878 PTIE
61	62	5,54 m	Ouest	1 730 878 PTIE
62	51	22,90 m	Ouest	1 730 878 PTIE

Contenant en superficie : 15 378,7 mètres carrés.

UNE PARTIE DU LOT 1 730 873 :

Une parcelle de terrain sise dans la municipalité de la Ville de Laval, étant une partie du lot 1 730 873, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laval, indiquée sur le plan ci-joint par les chiffres 39-38-64-65-66-39.

Partant du point 63 situé à l'intersection des lots 1 730 872, 1 730 873 et 2 057 892, suivant une direction de nord-ouest le long de la limite entre les lots 1 730 872 et 1 730 873 sur une distance de 206,25 mètres jusqu'au point 39, point de départ, cette parcelle de terrain de forme irrégulière peut être décrite comme suit :

De 39	Vers 38	Dimension 64,92 m	Borné vers le Sud-Ouest	Lot bornant 1 730 872
38	64	8,25 m	Nord	1 730 873 PTIE
64	65	34,21 m	Nord-Est	1 730 873 PTIE
65	66	17,94 m	Nord-Est	1 730 873 PTIE
66	39	10,51 m	Nord-Est	1 730 873 PTIE

Contenant en superficie : 265,5 mètres carrés.

UNE PARTIE DU LOT 1 730 869 :

Une parcelle de terrain sise dans la municipalité de la Ville de Laval, étant une partie du lot 1 730 869, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laval, indiquée sur le plan ci-joint par les chiffres 59-58-57-68-69-59.

Partant du point 67 situé à l'intersection des lots 1 730 869, 1 730 878 et 5 094 271, suivant une direction de sud-est le long de la limite entre les lots 1 730 869 et 1 730 878 sur une distance de 8,26 mètres jusqu'au point 59, point de départ, cette parcelle de terrain de forme irrégulière peut être décrite comme suit :

De	Vers	Dimension	Borné vers le	Lot bornant
59	58	75,98 m	Nord-Est	1 730 878
58	57	39,07 m	Sud-Est	1 730 878
57	68	24,57 m	Ouest	1 730 869 PTIE
68	69	30,83 m	Ouest	1 730 869 PTIE
69	59	30,34 m	Ouest	1 730 869 PTIE

Contenant en superficie : 200,8 mètres carrés.

Le tout tel que montré au plan et à la description technique préparés par François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 13 novembre 2025 sous le numéro 7649 de ses minutes.

(ci-après collectivement nommés l' « Immeuble »)

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

VILLE DE LAVAL est propriétaire de l'Immeuble en vertu de titres de propriété publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval sous les numéros 613 223, 615 264 et 997 495 et son adresse est 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 120, Laval, province de Québec, H7T 2Z5.

3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE

Le terrain est situé dans la municipalité de Laval et les utilisations suivantes sont autorisées sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité :

- CI.3-3347 (CI – institutionnel) autorisant les usages suivants : Habitation de chambre (H3), Bureau et administration (C1), Établissement institutionnel et communautaire (P1), Activité de rassemblement (P2), Cimetière (P3),

Récréation extensive (R1), Récréation intensive (R2) et Équipement de service public léger (E1);

- T6.4-3344 (T6 Centralité urbaine) autorisant les usages suivants : Habitation (H1), Habitation collective (H2), Habitation de chambre (H3), Bureau et administration (C1), Commerce de services, de détail, d'hébergement, de restauration et de divertissement (C2), Débit de boisson (C3), Commerce à incidence (C4), Commerce et service relié à l'automobile (C5), Établissement institutionnel et communautaire (P1), Activité de rassemblement (P2), Cimetière (P3), Récréation extensive (R1), Récréation intensive (R2) et Équipement de service public léger (E1), Artisanat et industrie légère (I1).

4. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé ci-joint de(s) l'étude(s) de caractérisation « Résumé des études environnementales pour l'inscription d'un avis de contamination – site : ancien lieu d'élimination de neige Carré Laval, Laval, Québec, correspondant à des sections des lots rénovés 1 730 869, 1 730 872, 1 730 873 et 1 730 878 du cadastre du Québec – EC-24-2257-15 – 17413 en date du 29 janvier 2026, contresigné par le comparant, fait partie intégrante du présent avis et contient :

- 4.1 un énoncé de la nature des contaminants présents dans le terrain et dont la concentration excède les valeurs limites de l'annexe 1 du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*;
- 4.2 un énoncé des catégories d'usages permis sur le terrain, le cas échéant, en fonction des valeurs limites réglementaires applicables;
- 4.3 un bref historique des activités qui ont eu lieu sur l'Immeuble;
- 4.4 la superficie du terrain occupée par les sols contaminés ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;
- 4.5 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;
- 4.6 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

Ce résumé est signé par Iulian Busuioc, M. Sc., EESA® et Dominic Bergeron, ingénieur, EESA®, VEA® en date du 29 janvier 2026.

5. MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE CONTAMINATION

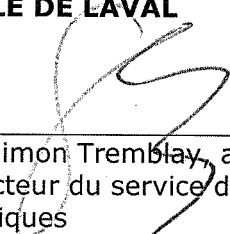
Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de décontamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'Immeuble, ou partie de celui-ci.

EN FOI DE QUOI, LE COMPARANT A SIGNÉ

À Laval, ce 6 février 2026

VILLE DE LAVAL

Par :

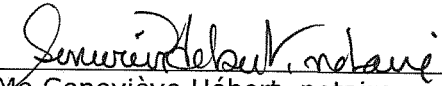

Me Simon Tremblay, avocat
Directeur du service des affaires
juridiques

ATTESTATION

Je soussignée, **Me Geneviève HÉBERT**, notaire, ayant mon domicile professionnel au 1200, boulevard Chomedey, bureau 600, Laval, province de Québec, H7V 3Z4, atteste ce qui suit :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du Comparant;
2. Le présent document traduit la volonté exprimée par le Comparant;
3. Le présent document est valide quant à sa forme.

Attesté à Laval, le 6 février 2026


Me Geneviève Hébert, notaire



Note : tous les champs doivent être remplis.

Parties ou requérant à la réquisition, selon le type de réquisition ² :	<u>VILLE DE LAVAL</u>
Date de réception de la signature de la dernière partie à la réquisition d'inscription (excluant l'attestation, le cas échéant) (AAAA-MM-JJ) :	<u>2026-02-06</u>
Lieu de réception de la signature de la dernière partie à la réquisition d'inscription (excluant l'attestation, le cas échéant) :	<u>Laval</u>
Nom de la nature de chacun des documents joints numérisés devant accompagner la réquisition, le cas échéant :	<input type="checkbox"/> Ne s'applique pas <input type="checkbox"/> Avis d'exécution <input type="checkbox"/> Certificat de dépôt judiciaire ou récépissé <input type="checkbox"/> Certificat de divorce <input type="checkbox"/> Certificat de non-appel <input type="checkbox"/> Certificat de non-annulation <input type="checkbox"/> Certificat du greffier <input type="checkbox"/> Copie authentique de l'acte autorisant la réserve <input type="checkbox"/> Déclaration attestée de la liquidation <input type="checkbox"/> Déclaration sous serment <input type="checkbox"/> Description technique <input type="checkbox"/> Document résumé par le sommaire <input type="checkbox"/> Jugement <input type="checkbox"/> Pièces - versement ou dépôt indemnité provisionnelle <input type="checkbox"/> Plan <input type="checkbox"/> Preuve de décès <input type="checkbox"/> Preuve de signification <input type="checkbox"/> Résolution <input checked="" type="checkbox"/> Autre - Précisez: <u>Résumé études de caractérisation</u>
Renseignements sur la numérisation	
<input checked="" type="checkbox"/> Numérisation de la réquisition <input checked="" type="checkbox"/> Numérisation des documents qui l'accompagnent	
Date de la numérisation (AAAA-MM-JJ) : <u>2026-02-06</u>	
Numériseur utilisé (marque, modèle) : <u>Lexmark XC9495</u>	
Logiciel de numérisation utilisé : <input checked="" type="radio"/> Par défaut <input type="radio"/> Autre, précisez: _____	
Garanties du procédé quant à la préservation de l'intégrité* : <input checked="" type="radio"/> Par défaut <input type="radio"/> Autres (colorimétrie, résolution, qualité)	

Je soussigné(e) certifie que :

- J'ai effectué le transfert d'information que porte la réquisition d'inscription présentée et/ou les documents qui l'accompagnent, le cas échéant, à un support technologique;
- Si la réquisition principale a été numérisée, elle est originale ou certifiée conforme³. Elle est reproduite dans sa totalité. Elle comporte la même information que le document source (papier) et son intégrité est assurée;
- Les documents qui accompagnent la réquisition indiqués ci-dessus sont originaux ou certifiés conformes³. Ils sont reproduits en totalité. Ils comportent la même information que le document source (papier) et leur intégrité est assurée;
- Les informations fournies dans ce formulaire sont exactes;
- J'ai été formellement habilité(e) à effectuer la manipulation sur les documents indiqués ci-dessus;
- Je m'engage à conserver le guide d'utilisation de mon numériseur et du logiciel de numérisation utilisé.

Je reconnais que le fait d'indiquer mon nom ci-dessus et d'apposer ma signature conformément aux règlements pris en application du livre neuvième du Code civil du Québec a la même valeur juridique que si j'avais apposé ma signature manuscrite sur le formulaire.

Date (AAAA-MM-JJ) : 2026-02-06

Prénom, nom, profession : Geneviève Hébert, notaire

¹ Article 17, Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (RLRQ), chapitre C-1.1

² Indiquez le nom de toutes les parties ou de tous les requérants figurant dans la réquisition d'inscription, même si la numérisation ne concerne que les documents joints à cette réquisition.

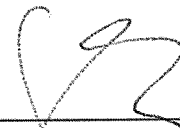
³ La numérisation d'une copie certifiée conforme est possible seulement pour un document authentique autre que notarié en brevet.

* Assurez-vous que le matériel et les logiciels utilisés sont au minimum de qualité standard et que vous avez utilisé les options par défaut pour garantir que vos reproductions sont de la meilleure qualité possible.

Montréal, le 29 janvier 2026

EC-24-2257-15
CLIENT | LAVAL106

Monsieur Christian Lenz, arch., MRAIC
Gestionnaire de projets d'envergure
Division exécution de projets immeubles
Service des immeubles, parcs et espaces publics
Ville de Laval
1333, boulevard Chomedey
C.P. 422, succursale Saint-Martin
Laval, Québec, H7V 3Z4


Me Simon Tremblay, avocat
Directeur du service des affaires
juridiques

Objet : **Résumé des études environnementales pour l'inscription d'un avis de contamination**
Site : **Ancien lieu d'élimination de neige Carré Laval, Laval, Québec, correspondant à des sections des lots rénovés 1 730 869, 1 730 872, 1 730 873 et 1 730 878 du cadastre du Québec**
N/Réf. : **EC-24-2257-15**
V/Réf. : **17413**

CONTEXTE

Ce mandat s'inscrit dans le cadre du projet de réaménagement de l'ancien lieu élimination de neige du site du Carré Laval (LEN Carré Laval), situé à Laval, Québec et correspondant à des sections des lots rénovés 1 730 869, 1 730 872, 1 730 873 et 1 730 878 du cadastre du Québec (ci-après « propriété à l'étude » ou « site à l'étude »)¹.

Le site à l'étude a fait l'objet d'une description technique préparée par l'arpenteur-géomètre François Beauséjour le 13 novembre 2025 (minute numéro 7649).

À l'origine destiné à l'agriculture, le site a été occupé par une carrière appartenant aux Carrières Lagacé ltée entre 1940 et 1978.

Ensuite, le terrain de l'ancienne carrière a été progressivement et partiellement remblayé, puis, entre 2009 et 2024, les lots 1 730 869, 1 730 872, 1 730 873 et 1 730 878 ont été utilisés comme LEN par la Ville de Laval.

Le LEN Carré Laval a fait l'objet d'un certificat d'autorisation daté du 23 décembre 2009². Le LEN avait une capacité de 1 500 000 m³. Les opérations se divisaient en deux, en fonction de la provenance de la neige : soufflée (aire d'entassement d'environ 60 000 m²) et chargée (aire d'entassement d'environ 15 000 m²).

¹ À des fins d'interprétation du présent document, le boulevard Saint-Martin Ouest a été considéré comme un axe est-ouest.

² Il est à noter que le certificat d'autorisation comprend l'ensemble des lots 1 730 869, 1 730 872, 1 730 873, 1 730 874, 1 730 875 et 1 730 878 du cadastre du Québec.

RÉSUMÉ DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES POUR L'INSCRIPTION D'UN AVIS DE CONTAMINATION

Ancien lieu d'élimination de neige Carré Laval, Laval, Québec, correspondant à des sections des lots rénovés 1 730 869, 1 730 872, 1 730 873 et 1 730 878 du cadastre du Québec

Code client : LAVAL106 | N/Réf. : EC-24-2257-15 | V/Réf. : 17413 | Janvier 2026

L'eau de fonte était dirigée vers un bassin situé à l'est, au fond de l'ancienne carrière. La cessation définitive des activités du LEN Carré Laval a eu lieu le 30 avril 2024, comme indiqué dans l'avis de cessation déposé au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)¹, le 23 mai 2024.

Groupe ABS inc. (ABS) a été mandaté pour réaliser une évaluation environnementale de site (EES) – Phase I (N/Réf. : EC-21-5310-11) en septembre 2023 et ensuite, pour réaliser une caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine – Phase II (N/Réf. : EC-21-5310-31) en janvier 2026² à l'endroit de l'ancien LEN Carré Laval.

Les études de Phase I et Phase II ont été réalisées dans le cadre d'une cessation d'activité (en conformité avec les exigences de l'article 31.51 de la LQE) sur un terrain où s'est exercée une activité listée à l'annexe III du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT). Le mandat incluait également la préparation du résumé des études environnementales (Phase I et II) réalisées par ABS pour l'inscription d'un avis de contamination.

MISE EN CONTEXTE ET SYNTHÈSE DE LA PHASE I³

L'objectif de l'EES – Phase I (N/Réf. : EC-21-5310-11) de 2023 était de vérifier le passif environnemental et faire des recommandations. Plus précisément, elle visait à évaluer les conditions environnementales antérieures et actuelles de la propriété à l'étude ainsi qu'évaluer les activités antérieures et actuelles du secteur de la propriété à l'étude ayant pu avoir un impact sur la qualité environnementale des sols et/ou de l'eau souterraine de la propriété. Il est à noter que cette étude antérieure a été réalisée sur l'ensemble des lots 1 730 869, 1 730 872, 1 730 873, 1 730 874, 1 730 875 et 1 730 878 du cadastre du Québec et qu'elle couvrait donc un terrain plus vaste qui incluait l'ancien LEN Carré Laval, ainsi que certains des terrains adjacents. Ainsi, certains des éléments présentés dans cette étude antérieure se trouvaient à l'extérieur des limites de l'ancien LEN Carré Laval. Il convient également de noter que cette étude a été réalisée avant la publication du nouveau Guide de caractérisation des terrains (2024) et ne comprenait donc pas tous les éléments désormais exigés par ce guide, notamment l'élaboration d'un modèle conceptuel.

Le tableau suivant présente une description sommaire du site à l'étude.

¹ Dans le présent rapport, « MELCCFP » désigne également toutes les appellations antérieures de ce ministère.

² Il convient de noter que les travaux de chantier ont été réalisés entre les 12 novembre et 3 décembre 2024 et les 24 et 25 mars 2025.

³ Il convient de noter que certaines informations présentées dans le rapport de Phase I proviennent des travaux subséquents réalisés sur le site après l'émission dudit rapport, dont notamment l'étude de Phase II et des échanges téléphoniques et par courriel avec des représentants de la Ville de Laval. Ainsi, la présente section du résumé présente les informations mises à jour concernant le site à l'étude.

RÉSUMÉ DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES POUR L'INSCRIPTION D'AVIS DE CONTAMINATION

Ancien lieu d'élimination de neige Carré Laval, Laval, Québec, correspondant à des sections des lots rénovés 1 730 869, 1 730 872, 1 730 873 et 1 730 878 du cadastre du Québec
Code client : LAVAL106 | N/Réf. : EC-24-2257-15 | V/Réf. : 17413 | Janvier 2026

TABLEAU 1 : DESCRIPTION SOMMAIRE DU SITE À L'ÉTUDE

DESCRIPTION GÉNÉRALE	Le site à l'étude correspond à un vaste terrain vacant situé dans le quadrilatère formé par les boulevards Saint-Martin Ouest (au nord), Daniel Johnson (à l'ouest) et du Souvenir (au sud) et par l'autoroute 15 (à l'est) à Laval, Québec
ADRESSE	Aucune adresse municipale spécifique
N°(S) DE LOT(S) CADASTRE	Le LEN correspond à des sections des lots rénovés 1 730 869, 1 730 872, 1 730 873 et 1 730 878 du cadastre du Québec ¹ .
PROPRIÉTAIRE	Ville de Laval
TOPOGRAPHIE DU TERRAIN ET RECOUVREMENT DU TERRAIN	De façon générale, le terrain présente une topographie irrégulière, en paliers, descendant généralement de l'ouest vers l'est. Des secteurs de terrain plat se trouvent dans les sections nord et ouest. Les autres secteurs du site sont généralement dénivelés. Un chemin d'accès en gravier sépare les sections nord et sud du site, correspondant respectivement aux anciennes aires de neige chargée et soufflée du LEN
FORME SUPERFICIE	Irrégulière Approximativement 75 000 m ²
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES CENTRALES	Latitude : 45,557462° Longitude : -73,740090°

Selon le plan du règlement de zonage, qui était également en vigueur au moment de la cessation d'activité, le site à l'étude et les terrains adjacents sont inclus dans les zones suivantes.

- CI.3-3347 (CI – institutionnel) autorisant les usages suivants : Habitation de chambre (H3), Bureau et administration (C1), Établissement institutionnel et communautaire (P1), Activité de rassemblement (P2), Cimetière (P3), Récréation extensive (R1), Récréation intensive (R2) et Équipement de service public léger (E1);
- T6.4-3344 (T6 Centralité urbaine) autorisant les usages suivants : Habitation (H1), Habitation collective (H2), Habitation de chambre (H3), Bureau et administration (C1), Commerce de services, de détail, d'hébergement, de restauration et de divertissement (C2), Débit de boisson (C3), Commerce à incidence (C4), Commerce et service relié à l'automobile (C5), Établissement institutionnel et communautaire (P1), Activité de rassemblement (P2), Cimetière (P3), Récréation extensive (R1), Récréation intensive (R2) et Équipement de service public léger (E1), Artisanat et industrie légère (I1).

Le cours d'eau le plus proche, récepteur potentiel de l'eau souterraine, est la rivière des Prairies, localisée à environ 2,3 km au sud-est géographique du site (qui correspond approximativement au sud du projet). Il convient de souligner que le bassin d'accumulation des eaux de fonte de l'ancien LEN, aménagé au fond

¹ Il est à noter que le LEN fait l'objet d'un certificat d'autorisation daté du 23 décembre 2009. Ce certificat d'autorisation comprend l'ensemble des lots 1 730 869, 1 730 872, 1 730 873, 1 730 874, 1 730 875 et 1 730 878 du cadastre du Québec.

de l'ancienne carrière, est situé sur le terrain adjacent, à l'est du site. Ce bassin se trouve au moins 20 m plus bas que le niveau général du site.

La consultation de la base de données du système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCCFP n'a fait ressortir aucun puits de captage de l'eau souterraine (généralement aux fins de consommation) potentiellement existant dans un rayon de 1 000 m autour du site à l'étude.

Le tableau suivant présente un récapitulatif des activités ayant eu lieu sur le site à l'étude.

TABLEAU 2 : CHRONOLOGIE DE L'UTILISATION DU SITE À L'ÉTUDE

PÉRIODE		OCCUPATION DU SITE
DE	À	
Avant 1940		Agricole
1940	1978	Industrielle : Les Carrières Lagacé ltée
1978	2009	Industrielle : Remblayage progressif de l'ancienne carrière
2009	2024	Industrielle : Lieu d'élimination de neige (LEN Carré Laval)
2024	Aujourd'hui	Terrain vacant

Sur la base des informations recueillies, il a été recommandé de procéder à une étude de caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine – Phase II pour les risques environnementaux présentés dans le tableau suivant¹.

TABLEAU 3 : RISQUES ENVIRONNEMENTAUX RELEVÉS LORS DE L'EES – PHASE I

N°	RISQUE ENVIRONNEMENTAL
1	Activités d'élimination de neige usée
2	Piles d'asphalte usé, de pièces métalliques, de poussière de balayeuse de rues et d'autres déchets solides
3	Pile de poteaux en bois traité
4	Activités de remblayage actuelles
5	Activités de remblayage antérieures
6	Anciens bâtiments et structures et activités associées ²
7	Réservoir souterrain (Rs-1) d'hydrocarbures ³

¹ Étant donné que la Phase I a été réalisée sur l'ensemble des lots 1 730 869, 1 730 872, 1 730 873, 1 730 874, 1 730 875 et 1 730 878 du cadastre du Québec, couvrant ainsi un terrain plus vaste que celui de l'ancien LEN Carré Laval, certains des risques relevés se situaient à l'extérieur des limites de ce dernier.

² Il est à noter les bâtiments et structures identifiés étaient généralement associés à l'ancienne carrière.

³ Ce risque environnemental était en lien avec les activités de l'ancienne carrière.

RÉSUMÉ DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES POUR L'INSCRIPTION D'AVIS DE CONTAMINATION

Ancien lieu d'élimination de neige Carré Laval, Laval, Québec, correspondant à des sections des lots rénovés 1 730 869, 1 730 872, 1 730 873 et 1 730 878 du cadastre du Québec

Code client : LAVAL106 | N/Réf. : EC-24-2257-15 | V/Réf. : 17413 | Janvier 2026

N°	RISQUE ENVIRONNEMENTAL
8	Réservoir souterrain (Rs-2) d'hydrocarbures
9	Réservoir hors sol (Rhs-1) d'asphalte ¹
10	Anciennes activités du bâtiment B-1 ¹

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE CARACTÉRISATION

La caractérisation environnementale – Phase II avait pour but de vérifier la qualité environnementale des sols et de l'eau souterraine à proximité des emplacements où des préoccupations environnementales qui avaient été identifiées au cours de l'EES – Phase I, et ce, en fonction des valeurs limites des annexes I et II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT) et des valeurs limites de l'annexe I du *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés* (RESC).

La Phase II a été réalisée selon le *Programme de travail pour la caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine – Phase II dans le cadre de la cessation du lieu d'élimination de neiges présent sur une partie du site du Carré Laval* préparée par ABS en date du 19 juin 2024 (N/Réf. : 21 5310-19).

Il est à noter qu'une demande d'avis sur le programme de travail proposé a été transmise au MELCCFP par la Ville de Laval le 20 juin 2024, à la suite de la cessation des activités du LEN Carré Laval. Le programme a ensuite été accepté, sous certaines conditions, par le MELCCFP le 15 août 2024 (Réf. : 7610-13-01-01221-00/402 388 948). Ainsi, le programme de travail a été élaboré en considérant les éléments et les hypothèses de travail suivants :

- Les résultats de l'étude réalisée par Englobe en 2021 (qui incluait 37 tranchées) : *Caractérisation environnementale sommaire des sols - Installation de deux puits et caractérisation sommaire des sols sur le site du Carré Laval - Terrain vacant situé dans le quadrilatère formé par les boulevards Saint-Martin Ouest, Daniel-Johnson et du Souvenir et par l'autoroute 15, Laval, Québec*. (Réf. : OC03-P0018155.014-4100-EN-R-0001-00), PDF, 263 pages;
- La superficie du LEN est de 75 000 m²;
- Selon les informations obtenues dans le cadre de la Phase I réalisée par ABS en 2023, le LEN Carré Laval n'a jamais été utilisé comme dépotoir de matières résiduelles.

Les éléments pertinents relevés dans l'étude de caractérisation environnementale de site – Phase II de 2026 (ABS) sont les suivants :

- La stratégie d'échantillonnage adoptée dans le cadre de l'étude de caractérisation de 2026 était principalement de type aléatoire, afin de couvrir l'ensemble du site et que les sondages réalisés

¹ Ce risque environnemental était en lien avec les activités de l'ancienne carrière.

par ABS soient effectués à des emplacements différents de ceux investigués par Englobe en 2021. Une stratégie d'échantillonnage de type ciblé a également été utilisée aux emplacements, ou à proximité, des sources potentielles de contamination identifiées dans le cadre de la Phase I de 2023;

- Les travaux de terrain ont été réalisés entre les 12 novembre et 3 décembre 2024 (les travaux initiaux) et les 24 et 25 mars 2025 (les travaux supplémentaires) et ont compris la réalisation des sondages suivants :
 - Quatre (4) forages, identifiés CH-17413-F-01 à CH-17413-F-04. Ces forages ont atteint une profondeur variant de 2,72 m à 4,88 m;
 - Six (6) forages, identifiés CH-17413-F-05, CH-17413-PO-06, CH-17413-PO-07, CH-17413-F-08, CH-17413-PO-09 et CH-17413-F-10. Ces forages ont atteint une profondeur variant de 10,97 m à 20,12 m. Les forages CH-17413-PO-06, CH-17413-PO-07 et CH-17413-PO-09 ont été convertis en puits d'observation afin de permettre l'échantillonnage de l'eau souterraine. Il est important de noter que le puits CH-ENV-1715-PO-01 installé dans le cadre de l'étude d'Englobe de 2021 a également été échantillonné par ABS dans le cadre de l'étude actuelle;
 - Quatre-vingt-dix-neuf (99) tranchées d'exploration, identifiées CH-17413-TR-11 à CH-17413-TR-109, ont atteint une profondeur variant de 0,50 m à 2,10 m.
- Il convient de mentionner que les sondages réalisés par Englobe en 2021 ont été intégrés à l'étude de caractérisation d'ABS de 2026. Ainsi, le ratio du nombre total de sondages par mètre carré de surface pour le site à l'étude (concerné par les activités de l'ancien LEN visées à l'annexe III du RPRT) est d'environ 1/514 m², soit un total de 146 sondages (109 réalisés par ABS et 37 par Englobe en 2021) pour une superficie de 75 000 m². Ce ratio respecte notamment le programme de travail accepté par le MELCCFP le 15 août 2024;
- Les échantillons de sols prélevés ont été soumis à des analyses pour une sélection ou la totalité des paramètres suivants : hydrocarbures pétroliers C₁₀ à C₅₀, (HP C₁₀-C₅₀), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), composés organiques volatils (COV), métaux (19 éléments¹ ou 14 éléments²), biphényles polychlorés (BPC), glycols, chlorobenzènes, soufre, pH et HAM;
- Étant donné que le règlement de zonage en vigueur au moment de la cessation des activités du LEN Carré Laval – et toujours en vigueur à ce jour – autorise des usages institutionnels sensibles ainsi que résidentiels, les résultats analytiques des sols ont été comparés aux valeurs limites de l'annexe I du RPRT (équivalant au critère « B » du Guide d'intervention), en conformité avec

¹ Argent (Ag), arsenic (As), baryum (Ba), cadmium (Cd), calcium (Ca), chrome (Cr), cobalt (Co), cuivre (Cu), étain (Sn), magnésium (Mg), manganèse (Mn), mercure (Hg), molybdène (Mo), nickel (Ni), plomb (Pb), potassium (K), sélénium (Se), sodium (Na), zinc (Zn).

² Ag, As, Ba, Cd, Cr, Co, Cu, Sn, Mn, Mo, Ni, Pb, Se, Zn.

RÉSUMÉ DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES POUR L'INSCRIPTION D'AVIS DE CONTAMINATION

Ancien lieu d'élimination de neige Carré Laval, Laval, Québec, correspondant à des sections des lots rénovés 1 730 869, 1 730 872, 1 730 873 et 1 730 878 du cadastre du Québec
Code client : LAVAL106 | N/Réf. : EC-24-2257-15 | V/Réf. : 17413 | Janvier 2026

l'article 1 du RPRT relativement aux critères concernés lors de l'application de l'article 31.51 de la section IV de la LQE. De plus, dans une optique de gestion éventuelle des sols, les résultats de la caractérisation environnementale des sols ont également été comparés aux valeurs de l'annexe II du RPRT (équivalent au critère « C » du Guide d'intervention), au critère « A » du Guide d'intervention et aux valeurs limites de l'annexe I du RESC;

Résultats et recommandations – Sols

- Des sols, au droit des sondages CH-17413-TR-31 et CH-17413-TR-84, ont montré des concentrations en manganèse supérieures aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT (soit supérieures au critère « C » du Guide d'intervention), mais inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RESC (équivalentes à la plage « C-RESC »). Des sols au droit des sondages CH-17413-F-02, CH-17413-PO-09, CH-17413-F-10, CH-17413-TR-23, CH-17413-TR-40, CH-17413-TR-44, CH-17413-TR-49, CH-17413-TR-50, CH-17413-TR-54, CH-17413-TR-68, CH-17413-TR-70, CH-17413-TR-71, CH-17413-TR-76, CH-17413-TR-79, CH-17413-TR-83, CH-17413-TR-89, CH-17413-TR-91, CH-17413-TR-92, CH-17413-TR-94, CH-17413-TR-98, CH-17413-TR-99 et CH-17413-TR-101 (sondages réalisés par ABS en 2024 et 2025) et CH-ENV-1715-TR-22, CH-ENV-1715-TR-26, CH-ENV-1715-TR-28, CH-ENV-1715-TR-30, CH-ENV-1715-TR-32 et CH-ENV-1715-TR-35 (sondages réalisés par Englobe en 2021) ont montré des concentrations en HAP et/ou HP C₁₀-C₅₀ et/ou plomb et/ou manganèse et/ou cuivre supérieures aux valeurs limites de l'annexe I du RPRT, mais inférieures à celles de l'annexe II du même règlement (plage « annexes I-II », équivalente à la plage « B-C » du Guide d'intervention). Tous les autres résultats analytiques des échantillons de sols récupérés à l'intérieur des 109 sondages ont présenté des concentrations inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RPRT (soit inférieures au critère « B » du Guide d'intervention), et ce, pour tous les paramètres analysés;
- Au total, un volume calculé de 105 m³ (soit une superficie de 563 m²) de sols avec des concentrations en métaux (manganèse) supérieures aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT (soit supérieures au critère « C » du Guide d'intervention), mais inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RESC (équivalentes à la plage « C-RESC ») a été estimé;
- Puisque la réhabilitation vise uniquement les sols contaminés par les activités du LEN et considérant l'historique du site à l'étude — lequel comprend plusieurs phases de remblayage de l'ancienne carrière — il a été convenu, lors d'échanges avec M. Peyrat du MELCCFP, d'adopter une approche basée sur la source de contamination (soit les activités du LEN) afin de viser l'atteinte du critère « B » (annexe I du RPRT). Ainsi, il a été établi que la contamination observée dans les sols de surface (de 0 à 0,20 m) serait automatiquement attribuée aux activités du LEN, tandis que la contamination détectée à plus grande profondeur (au-delà de 0,20 m) serait associée généralement aux activités historiques de remblayage de l'ancienne carrière. Il est toutefois à noter que certains échantillons prélevés et analysés couvrent une épaisseur de sol supérieure aux premiers 20 cm, pouvant atteindre une profondeur maximale de 0,60 m. Ainsi, un

volume calculé de 3 376 m³ (soit une superficie de 7 368 m²) de sols avec des concentrations en métaux et/ou en HAP et/ou HP C₁₀-C₅₀ dans la plage « annexes I-II » du RPRT (plage « B-C ») attribuable aux activités du LEN ainsi qu'un volume calculé de 5 328 m³ (soit une superficie de 9 393 m²) de sols avec des concentrations en métaux et/ou en HAP et/ou HP C₁₀-C₅₀ dans la plage « annexes I-II » du RPRT (plage « B-C ») attribuable aux activités de remblayage ont été estimés;

- Étant donné la présence d'une contamination en HAP et/ou HP C₁₀-C₅₀ et/ou plomb et/ou manganèse et/ou cuivre à des concentrations supérieures aux valeurs limites de l'annexe I du RPRT, un avis de contamination doit être inscrit au Registre foncier et déposé au MELCCFP en conformité avec les exigences de l'article 31.58 de la section IV de la LQE. De plus, il est recommandé de procéder à la réhabilitation du terrain afin de retirer les sols contaminés à des valeurs supérieures aux critères applicables pour l'usage institutionnel (sensible) et résidentiel projeté sur le site. Cette réhabilitation viserait plus précisément :
 - Les sols contaminés dans la plage « annexes I-II » du RPRT (plage « B-C »), attribuable aux activités du LEN, pour un volume estimé de 3 376 m³. Il est à noter que ces sols se trouvent généralement entre 0 m et 0,60 m de profondeur;
 - Les sols contaminés dont la concentration est supérieure aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT (soit supérieure au critère « C » du Guide d'intervention), mais inférieure aux valeurs limites de l'annexe I du RESC (plage « C-RESC »), pour un volume estimé à 105 m³.
- Puisque l'étude est effectuée en application de l'article 31.51 de la section IV de la LQE pour une cessation d'activité visée à l'annexe III du RPRT, un plan de réhabilitation doit être déposé au MELCCFP pour approbation avant de procéder à la réhabilitation du terrain. Le plan de réhabilitation proposé visera l'enlèvement des sols contaminés à des valeurs supérieures à celles de l'annexe I du RPRT (critère « B » du Guide d'intervention), conformément à l'énoncé de l'article 1 du RPRT et de l'article 31.51 de la LQE;
- Après la réhabilitation du site, un avis de décontamination pourra être déposé au Registre foncier en vertu de l'article 31.59 de la LQE. Le rapport d'étude de réhabilitation environnementale devrait également être déposé au MELCCFP afin de respecter les obligations légales de l'article 31.48 de la LQE;
- En raison de l'incertitude de la méthode d'estimation des polygones (polygones de Thiessen), il est recommandé de vérifier s'il y a présence de contamination supérieure aux valeurs limites de l'annexe I du RPRT aux limites du terrain lors de la réalisation de la réhabilitation. Aucun avis au voisin n'est recommandé¹;
- Lors des excavations de sols sur le site à l'étude, il est recommandé de gérer les sols situés dans les plages « A-B » (soit supérieurs au critère « A » et inférieurs à l'annexe I du RPRT) ; « B-C » (soit

¹ Il convient de préciser que les sols contaminés identifiés à la limite du site (correspondant à l'ancien LEN) se trouvent toujours à l'intérieur du Carré Laval (ancienne carrière). De plus, l'ensemble du Carré Laval appartient à la Ville de Laval.

supérieurs à l'annexe I, mais inférieurs à l'annexe II du RPRT) et « > C » (soit supérieurs aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT, mais inférieurs aux valeurs limites de l'annexe I du RESC) du Guide d'intervention du MELCCFP selon la Grille de gestion des sols excavés du MELCCFP et selon les exigences réglementaires en vigueur, notamment en ce qui a trait au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés.

Résultats et recommandations – Eau souterraine

- Les échantillons d'eau souterraine prélevés ont été soumis à des analyses pour une sélection ou la totalité des paramètres suivants : HP C₁₀-C₅₀, HAP, COV, métaux (20 éléments eau souterraine¹), BPC, glycols, chlorobenzènes, pH, chlorures, sulfures;
- Selon les informations obtenues, les récepteurs potentiels de l'eau souterraine sont les suivants : Le réseau d'égouts de la Ville de Laval et les milieux humides situés dans un rayon de 1000 m autour du site à l'étude, en aval hydraulique du site à l'étude². Ainsi, les concentrations des différents paramètres analysés dans l'eau souterraine ont donc été comparées aux critères de résurgence en eau de surface (RES) du Guide d'intervention du MELCCFP et au seuil d'alerte de 50 % des critères de RES;
- Les résultats des échantillons d'eau souterraine prélevés le 12 décembre 2024 dans le puits CH-ENV-1715-PO1 ont montré un dépassement du seuil d'alerte de 50 % du critère RES pour le baryum et les chlorures. De plus, les résultats des échantillons d'eau souterraine prélevés le 16 décembre 2024 dans les puits CH-17413-PO-06, CH-17413-PO-07 et CH-17413-PO-09 ont montré des dépassements des critères de RES pour les chlorures (tous ces puits), le manganèse (les puits CH-17413-PO-06 et CH-17413-PO-07) et le baryum (le puits CH-17413-PO-09). Ces puits ont montré également des dépassements des seuils d'alerte de 50 % des critères RES pour le baryum (les puits CH-17413-PO-06 et CH-17413-PO-07) et le manganèse (le puits CH-17413-PO-09). Ainsi, la qualité environnementale de l'eau souterraine au droit des puits d'observation CH-ENV-1715-PO1, CH-17413-PO-06, CH-17413-PO-07 et CH-17413-PO-09 ne respecte pas les critères de RES ou le seuil d'alerte du Guide d'intervention applicables pour le site;
- Étant donné les résultats obtenus pour l'eau souterraine, conformément au tableau 12 du Guide d'Intervention, un suivi de la qualité de l'eau souterraine pour les puits CH-ENV-1715-PO-01, CH-17413-PO-06, CH-17413-PO-07 et CH-17413-PO-09 est recommandé à raison de trois (3) fois par année (printemps, été, automne), pendant une durée de trois ans, et ce, jusqu'à ce que la diminution de la contamination sur une période de deux ans soit confirmée.

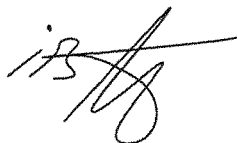
¹ Aluminium (Al), antimoine (Sb), Ag, As, Ba, Cd, Ca, Cr, Co, Cu, Mg, Mn, Hg, Mo, Ni, Pb, K, Se, Na, Zn.

² Tel qu'indiqué dans le rapport de Phase II, les données du navigateur cartographique du MELCCFP ainsi que de la carte interactive de Canards Illimités Canada indiquent la présence de plusieurs milieux humides — notamment des marais, des marécages, des milieux humides indifférenciés et des zones d'eau peu profonde — dans un rayon de 1 000 m autour du site à l'étude. Le milieu humide le plus rapproché est situé à environ 500 m au sud du site.

RÉSUMÉ DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES POUR L'INSCRIPTION D'AVIS DE CONTAMINATION

Ancien lieu d'élimination de neige Carré Laval, Laval, Québec, correspondant à des sections des lots rénovés 1 730 869, 1 730 872, 1 730 873 et 1 730 878 du cadastre du Québec
Code client : LAVAL106 | N/Réf. : EC-24-2257-15 | V/Réf. : 17413 | Janvier 2026

Préparé par :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'I. Busuioc'.

Iulian Busuioc, M. Sc., EESA®
Chargé de projets | Environnement

Approuvé par :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Bergeron'.

Dominic Bergeron, ing., EESA®, VEA®
Directeur de projets | Environnement
N° OIQ : 44 007

Geneviève Hébert

Nom du signataire du document 30 080 774

Geneviève Hébert

Nom du signataire du document joint 001

Geneviève Hébert

Nom du signataire du document joint 002



**ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION
DE DROIT
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC**

Je certifie que la réquisition présentée le 2026-02-06 à 15:21 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Laval sous le numéro 30 080 774.

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Avis de contamination	
Nom des parties :	Requérant	VILLE DE LAVAL